

Conseil municipal du	28 avril 2026	Délibération N°	2026-22	1/1
----------------------	---------------	-----------------	---------	-----

OBJET Remboursement de loyer « trop perçu » au locataire du 2 rue du Rosey

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Patricia BRAY	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Luc LOUVET	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU	X		
Arthur BENARD	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZE	X		
Stéphane LABATUT	X		
Éric FREMAUX	X		

Membres en exercice 15

Présents 15

Votants 15

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Monsieur le Maire informe les élus que le locataire du 2 rue du Rosey a fait une mise en demeure auprès de la mairie en date du 25/08/2025 pour des loyers « trop payé »

En effet, le logement n'ayant pas de DPE depuis août 2022, n'aurait pas dû être augmenté.

De plus, le locataire nous informe que pendant 2 ans il a dû payer un abonnement pour pouvoir regarder la télévision.

La demande de remboursement s'élève donc à 833.21 €

Le conseil municipal valide cette demande de remboursement à l'unanimité

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

